



DOCUMENT D'INFORMATION :
LES SOLUTIONS DE REMPLACEMENT ECONOMIQUEMENT
VIABLES A LA PRODUCTION DE TABAC – LE GROUPE D'ETUDE
SUR LES CULTURES DE SUBSTITUTION

Deuxième session de la Conférence des Parties à la
Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT-OMS)
Bangkok, Thaïlande
30 juin - 6 juillet 2007

Contexte

L'Alliance pour la Convention-cadre apporte son soutien au travail du Groupe d'étude sur les cultures de substitution, créé par décision de la CCLAT/COP1(17) de la première session de la Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT). Les objectifs du Groupe d'étude sont les suivants :

- récapituler dans quelle mesure sont utilisées les solutions existantes de remplacement économiquement viables pour les cultivateurs, les travailleurs et, selon qu'il conviendra, les vendeurs ;
- recommander à la COP des mécanismes propres à évaluer l'impact à long terme des pratiques utilisées par les fabricants de tabac ;
- Décrire les initiatives entreprises à l'échelle nationale conformément aux termes de l'Article 17 de la CCLAT (Promotion des activités de remplacement économiquement viables) et
- recommander des initiatives de diversification à coût raisonnable.

Le Groupe d'étude est chargé de collaborer étroitement avec les organisations internationales compétentes, et notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Banque mondiale, et de coopérer avec le Groupe de travail ad hoc des Nations Unies interorganisation pour la lutte antitabac (Équipe spéciale de l'ONU).

La première réunion du Groupe d'étude s'est tenue à Brasilia (Brésil) les 27 et 28 février 2007, avec l'objectif de récapituler dans quelle mesure sont utilisées les solutions de substitution existants pour les cultivateurs de tabac. La réunion a été précédée d'une journée d'audition publique au sujet de la diversification agricole et des solutions de substitution à la culture du tabac. Les membres de l'Alliance pour la Convention-cadre (ACC) ont présenté plusieurs soumissions lors de l'audition publique et ont pris part à la réunion du Groupe d'étude en tant qu'observateurs.

L'ACC est favorable à la poursuite des efforts du Groupe d'étude visant à réaliser les objectifs définis par la Décision de la CCLAT/COP1(17), dans le but d'éviter de causer un préjudice aux familles effectuant la culture du tabac à la suite de la possibilité escomptée d'une réduction de la demande mondiale des produits du tabac. Comme il a été constaté lors de la première réunion, la réalisation des objectifs du Groupe d'étude prendra un certain temps, et il devra adopter un processus continu et progressif de recherche et de consultations.¹ La réunion, tout comme l'audition publique qui la précédait, ont mis en lumière l'insuffisance de la recherche existante qui est nécessaire à la prise de décisions stratégiques relatives aux questions complexes associées à la diversification agricole et aux solutions de substitution à la culture du tabac. Dans le cadre de sa mission, le Groupe d'étude devra s'efforcer de rassembler les travaux de recherche existant dans ce domaine, avant d'encourager des recherches complémentaires. Cet effort devrait être

¹ Voir « Questions visées dans les décisions prises par la Conférence des Parties qui nécessitent une action pendant l'intersession : Création d'un groupe d'étude sur les cultures de substitution (décision FCTC/COP1(17)), (Organisation mondiale de la santé, Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS sur la Lutte contre le tabac, deuxième session, point 5.5 de l'ordre du jour provisoire, A/FCTC/COP/2/11, 9 mai 2007) 4 ; 9-12, disponible en ligne sur le site <http://www.who.int/gb/fctc/PDF/cop2/FCTC_COP2_1-fr.pdf>.

entrepris en collaboration avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Recommandations à la deuxième session de la Conférence des Parties au sujet des activités entreprises par le Groupe d'étude

La COP devrait demander au Groupe d'étude de poursuivre ses efforts visant à réaliser les objectifs définis par la Décision CCLAT/COP1(17) de la façon suivante :

- 1. Pour récapituler dans quelle mesure sont utilisées les solutions de substitution existantes pour les cultivateurs de tabac, le Groupe d'étude devra élaborer une méthode systématique de collecte des données pertinentes auprès des pays producteurs ou anciens producteurs de tabac. Étant donné que l'objectif fixé pour la première réunion du Groupe d'étude (récapituler dans quelle mesure sont utilisées les solutions existantes de substitution), la priorité des activités du Groupe d'étude devrait être accordée à la collecte des données pertinentes.**
- 2. Pour que le Groupe d'étude puisse faire un compte rendu des initiatives entreprises à l'échelle nationale conformément à l'Article 17 de la CCLAT, il devra élaborer une méthode systématique de collecte des données concernant les initiatives engagées par les Parties pour « promouvoir, le cas échéant, des solutions de substitution économiquement viables pour les cultivateurs, les travailleurs et, selon qu'il conviendra, les vendeurs ».**
- 3. Pour se positionner de façon à présenter des recommandations utiles à la COP sur (i) les mécanismes permettant d'évaluer les répercussions à long terme des pratiques des fabricants de tabac et (ii) les initiatives de diversification d'un coût raisonnable, le Groupe d'étude devra coordonner la poursuite de recherches complémentaires au sujet des questions complexes concernant la culture du tabac et ses solutions de substitution. Une telle recherche devrait être exhaustive, multisectorielle et fondée sur des méthodologies standardisées garantissant la comparabilité des données. Les points spécifiques nécessitant des recherches plus approfondies comprennent les répercussions des pratiques déraisonnables de l'industrie du tabac, les liens entre la culture du tabac et la pauvreté et entre la culture du tabac et la malnutrition et les effets défavorables de la culture du tabac sur la santé des personnes qui la pratiquent et sur l'environnement.**
- 4. Dans le cadre de sa mission, le Groupe d'étude est tenu de collaborer étroitement avec les organisations internationales compétentes, plus particulièrement la FAO et la Banque mondiale, et de coopérer avec l'Équipe spéciale de l'ONU. Le Groupe d'étude devrait s'efforcer résolument de mettre en place des partenariats concrets avec ces organisations et autres organisations et instances appropriées, qui sont à même de lui apporter une assistance déterminante dans le cadre de sa recherche et de l'élaboration d'initiatives concrètes de diversification.**
- 5. Conformément à la Résolution 54.18 de l'Assemblée mondiale de la Santé (AMS/WHA) et à l'Article 5.3 de la CCLAT, le Groupe d'étude devrait veiller à ce que son travail ne**

soit pas influencé par les intérêts commerciaux et autres intérêts particuliers de l'industrie du tabac.

Recommandations concernant les recherches complémentaires effectuées par le Groupe d'étude

Les travaux existants font état d'un certain nombre d'impacts très évidents de la culture du tabac sur les cultivateurs de tabac et sur les pays producteurs de tabac. Ces conclusions nécessitent la poursuite de la recherche pour que le Groupe d'étude sur les cultures de substitution puisse accomplir sa mission et présenter des recommandations à la COP sur (i) des mécanismes permettant d'évaluer les répercussions à long terme des pratiques des fabricants de tabac et (ii) des initiatives de diversification d'un coût raisonnable. Ces répercussions comprennent : L'impact des pratiques déraisonnables de l'industrie du tabac ; les liens observés entre la culture du tabac et la pauvreté et entre la culture du tabac et la malnutrition et les effets défavorables de la culture du tabac sur la santé des personnes la pratiquant et sur l'environnement.

Les pratiques de l'industrie du tabac qui ont un impact sur les planteurs de tabac et sur les pays producteurs de tabac

Dans un grand nombre de pays en développement qui sont producteurs de tabac, les gros fabricants ont recours à des tactiques déraisonnables pour accroître leurs profits aux dépens des petits planteurs de tabac, fermiers et travailleurs. Il a été constaté que les fabricants de tabac, d'accord avec les producteurs, manipulent les prix, l'offre, la production et la demande, et modifient la conception des cigarettes de façon à réduire la quantité de tabac contenue dans chaque bâtonnet. Il est important de procéder à une surveillance et à une évaluation attentive, de façon à faire connaître les répercussions des pratiques de l'industrie du tabac sur les planteurs de tabac et sur les pays producteurs. Une telle surveillance sera essentielle pour que le Groupe d'étude puisse accomplir son mandat de « recommander à la COP des mécanismes propres à évaluer les répercussions à long terme des pratiques utilisées par les fabricants de tabac ».

Les petits planteurs de tabac et les travailleurs ont déjà exprimé de nombreuses fois des inquiétudes substantielles au sujet des pratiques de l'industrie du tabac qui menacent leurs moyens de subsistance. L'une des pratiques les plus préoccupantes, dans une grande partie de l'Afrique et de l'Amérique du Sud, est celle de l'effet de « servitude consécutif à l'endettement » associé aux contrats passés entre les planteurs et les sociétés.² La *Cooperativa Mista dos Fumicultores do Brasil* (Coopérative mixte des cultivateurs brésiliens du tabac) (COOPERFUMOS), qui assistait à l'audition publique de Brasilia, a fait remarquer que la plupart des cultivateurs de tabac brésiliens sont liés à une société de fabrication par des contrats imposant au planteur d'utiliser exclusivement le matériel et les intrants agricoles fournis par le fabricant, « ceux-ci devant être réglés avec un intérêt, en sommes qui sont progressivement déduites du tabac vendu ... » La garantie de paiement des dettes encourues chaque année est fournie par la production elle-même, qui est donnée en gage contractuellement. La commercialisation est

² Organisation mondiale de la santé (OMS) : « *The Millenium Development Goals and Tobacco Control* » (2004) 41. Voir également Firdousi Naher et Debra Efroymsom : « *Tobacco Cultivation and Poverty in Bangladesh: Issues and Potential Future Directions* » (étude effectuée en tant que document technique pour la première réunion du Groupe d'étude ad hoc sur les cultures de substitution, février 2007) 6-9.

effectuée à l'échelle individuelle, pratiquement sans contrôle des pouvoirs publics et sur les sites de l'industrie du tabac, qui manipule la classification des feuilles de tabac et diminue le revenu des planteurs ».³ La soumission présentée par COOPERFUMOS durant l'audition publique qualifiait la culture du tabac au Brésil de « situation programmée d'endettement assurant l'assujettissement des petits planteurs au sein d'une véritable servitude moderne ». Le *Movimento dos Pequenos Agricultores* (Union des petits planteurs) a également exprimé son inquiétude au sujet des « cycles ininterrompus d'endettement » dans lesquels sont piégés les cultivateurs de tabac et décrivait le système contractuel en vigueur au Brésil comme un « système de travail forcé sous contrat »,⁴ tout comme la *Federação dos Trabalhadores na Agricultura Familiar da Região Sul* (Fédération des travailleurs sur les fermes familiales dans le Sud).⁵

Dans la plupart des pays producteurs de tabac, le plein impact des pratiques de l'industrie de fabrication sur les planteurs et sur l'économie nationale n'est pas encore suffisamment compris. La surveillance continue des pratiques néfastes et à grande échelle de l'industrie et de leurs répercussions, permettra de les faire mieux connaître et d'améliorer la compréhension actuelle de ces questions. Bien que dans certains pays, tel le Brésil, les petits planteurs dénoncent déjà les pratiques de l'industrie et réagissent favorablement aux initiatives de diversification, dans d'autres pays tels que l'Inde de nombreux planteurs continuent de compter sur les fabricants de tabac pour défendre leurs intérêts. Comme le fait remarquer Luk Joossens, c'est en général une erreur : « Non contents d'exploiter financièrement les planteurs, les fabricants les encouragent à rester emprisonnés dans une situation dans laquelle ils ont bien plus à perdre que les sociétés, qui pratiquent elles-mêmes la diversification dans d'autres domaines ».⁶ Il est important que le Groupe d'étude surveille, évalue et fasse connaître les tactiques déraisonnables de l'industrie de fabrication s'il veut contribuer à susciter un accueil plus favorable des initiatives de diversification.

L'une des composantes essentielles du mandat du Groupe d'étude est de recommander à la COP des mécanismes propres à évaluer les répercussions à long terme des pratiques utilisées par les fabricants de tabac. Il est en outre important de comprendre l'impact des pratiques de l'industrie sur les planteurs de tabac et les pays producteurs de tabac afin d'assurer l'exactitude et l'exhaustivité de l'évaluation des coûts économiques et des bénéfices de la culture du tabac, de façon à ce le Groupe d'étude puisse ensuite formuler à l'intention de la COP des recommandations réalistes au sujet des initiatives de diversification d'un coût raisonnable.

³ *Cooperativa Mista dos Fumicultores do Brasil* (COOPERFUMOS) : « *Submission to the Public Hearing on Agricultural Diversification and Crop Alternatives to Tobacco for the WHO FCTC* » (Brasilia, Brésil, 26 février 2007), disponible en ligne (en anglais) sur le site <http://www.who.int/tobacco/framework/cop/events/cooperfumos_do_brasil.pdf>.

⁴ *Movimento dos Pequenos Agricultores* (MPA) : « *Submission to the Public Hearing on Agricultural Diversification and Crop Alternatives to Tobacco for the WHO FCTC* » (Brasilia, Brésil, 26 février 2007), disponible en ligne (en anglais) sur le site <http://www.who.int/tobacco/framework/cop/events/small_farmers_movement.pdf>.

⁵ *Federação dos Trabalhadores na Agricultura Familiar da Região Sul* (FETRAF-SUL) : « *Submission to the Public Hearing on Agricultural Diversification and Crop Alternatives to Tobacco for the WHO FCTC* » (Brasilia, Brésil, 26 février 2007), disponible en ligne (en anglais) sur le site <>.

⁶ Luk Joossens : « *Diversification is the Future for Many Tobacco Farmers* » (1996) *5 Tobacco Control* 177, 178.

Les liens entre la culture du tabac et la pauvreté

Contrairement à l'impression généralement répandue que la culture du tabac est une activité très rentable – notion diffusée par l'industrie du tabac qui, depuis plusieurs décennies, « encourage les pays et les familles à cultiver du tabac, en leur faisant miroiter les profits qu'ils peuvent en tirer »⁷ en réalité, « Si certains gros cultivateurs se sont indiscutablement enrichis, cependant nombreux sont ceux qui ont beaucoup de peine à vivre de ces cultures grosses consommatrices de main-d'œuvre et de moyens de production et délétères pour la santé et l'environnement du fait de l'exposition aux pesticides et de l'empoisonnement par la nicotine ».⁸ Bien que de nombreuses études aient prouvé la contribution de la culture du tabac aux économies en développement, très peu d'entre elles se livrent à une évaluation approfondie des répercussions défavorables en termes de santé, de l'environnement et de l'économie.⁹ Selon l'OMS, « la contribution du tabac aux économies en développement, par le biais de l'emploi et des revenus budgétaires de l'État, est plus que compensée par les coûts d'opportunité (tabac ou produits alimentaires), les effets sur la santé publique et les coûts encourus par l'économie nationale et l'environnement ».¹⁰

Les soins à donner aux pousses de tabac et la récolte des feuilles sont des activités à forte main d'œuvre, qui nécessitent souvent la participation de toute la famille, y compris des enfants, qui doivent consacrer leur temps au processus de production du tabac.¹¹ Les familles pauvres qui dépendent de la culture du tabac ont recours de façon intensive au travail de leurs enfants dès l'âge le plus tendre.¹² Ces enfants sont exposés à un risque élevé d'accidents et de maladies et n'ont pas accès « à des possibilités d'éducation essentielles qui pourraient les aider à sortir de la pauvreté ».¹³ Les coûts associés au travail familial ont souvent été négligés dans les estimations qui suggéraient que le tabac constitue une récolte d'un coût intéressant pour les petits planteurs. En outre, le système actuel qui permet à des fabricants de tabac multinationaux de conclure des contrats directement avec les petits planteurs des pays en développement – pour leur accorder des prêts, des semences, des engrais, des insecticides et une assistance technique en échange de la vente exclusive de leur récolte « à un prix sur lequel ils n'ont aucun contrôle » – signifie que de nombreux petits planteurs « ne gagnent pas assez pour rembourser leur emprunt, et encore moins pour réaliser un bénéfice ».¹⁴

Le Groupe d'étude devrait coordonner un effort de recherche approfondi pour analyser les coûts et les bénéfices économiques de la culture du tabac par comparaison avec d'autres moyens de subsistance. Une telle recherche sera nécessaire pour que le Groupe d'étude soit à même de formuler à l'intention de la COP des recommandations au sujet des initiatives de diversification

⁷ OMS : « Tabac et pauvreté : Un cercle vicieux » (2004) 5, disponible en ligne sur le site www.who.int/tobacco/communications/events/wntd/2004/en/wntd2004_brochure_fr.pdf.

⁸ Idem. Voir également OMS : « *The Millenium Development Goals* », voir ci-dessus note n° 2, 41.

⁹ Dr. Vinayak M Prasad : « *Case Study of Tobacco Cultivation and Alternate Crops in India* » (étude effectuée comme document technique pour la première réunion du Groupe d'étude ad hoc sur les cultures de substitution, février 2007) 12.

¹⁰ OMS : « *The Millenium Development Goals* », voir ci-dessus note n° 2, 42. Voir également : Prabhat Jha et Frank Chaloupka (édit.) : « *Tobacco Control in Developing Countries* » (OUP, Oxford 2000).

¹¹ OMS : « *The Millenium Development Goals* », voir ci-dessus note n° 2, 41.

¹² OMS : « Tabac et pauvreté », voir ci-dessus note n° 7, 5.

¹³ Ibid.

¹⁴ Ibid.

d'un coût raisonnable, et il aidera les Parties à remplir l'obligation que leur fait Article 17 d'assurer la promotion de solutions de substitution à la culture du tabac économiquement viables.

Les liens entre la culture du tabac et la malnutrition

Dans les pays très pauvres, où les terres fertiles sont consacrées à la culture du tabac plutôt qu'à celle de récoltes vivrières, la culture du tabac contribue directement à la faim et à la malnutrition. L'OMS cite des études montrant que 5,3 millions d'hectares de terre arable sont occupés par la culture du tabac.¹⁵ Il a été estimé que si ces terres étaient consacrées à une agriculture vivrière, elles pourraient assurer les besoins alimentaires de 10 à 20 millions de personnes.¹⁶ Les mesures d'incitation offertes par l'industrie du tabac, telles que l'offre immédiate d'intrants agricoles et la garantie d'achat de la récolte, « repoussent les planteurs vers la culture du tabac au dépens des cultures vivrières », si bien que des milliers de petits planteurs à travers le monde en développement ont remplacé les cultures vivrières traditionnelles par le tabac.¹⁷ En réalité, la plupart des petits cultivateurs de tabac se rendent compte qu'ils « gagnent tout juste assez pour acheter de quoi pour se nourrir ». ¹⁸ Et donc, comme le déclare l'OMS, « la faim et la malnutrition sont aggravées lorsque les pays consacrent des terres disponibles en quantité limitée à la production de tabac au lieu de pratiquer des cultures vivrières ». ¹⁹

Les études effectuées à l'intérieur des pays ont également décrit les liens existant entre la culture du tabac et la malnutrition observée chez les familles pratiquant la culture du tabac. Au Bangladesh, par exemple, l'étude réalisée pour la première réunion du Groupe d'étude par Firdousi Naher et Debra Efroymsen a fait les observations suivantes : « la culture du tabac et la malnutrition semblent jumelées. On constate non seulement que la terre consacrée à la culture du tabac est en concurrence directe avec d'autres récoltes telles que les fruits et les légumes, mais le processus fastidieux de cette récolte ne laisse pas de temps pour la culture d'autres récoltes vivrières. Durant la moisson, époque à laquelle toutes l'énergie disponible du foyer est employée aux champs, il n'y a même plus assez de temps pour préparer les repas. En outre, le profit conservé par la famille après le remboursement de tous les emprunts est trop mince pour permettre l'acquisition des éléments d'un régime équilibré ». ²⁰

Il serait nécessaire d'entreprendre des recherches complémentaires pour mieux comprendre les liens existants entre la culture du tabac et la malnutrition. De même, les discussions sur les solutions de substitution à la culture du tabac et la diversification agricole doivent tenir compte des répercussions directes de la culture du tabac sur la faim et la malnutrition dans le monde en développement. Les récoltes vivrières durables devraient être considérées prioritaires dans le cadre de la recherche de solutions de substitution économiquement viables à la culture du tabac.

¹⁵ OMS : « *The Millenium Development Goals* », voir ci-dessus note n° 2, 42.

¹⁶ A Shah : « *Hunger and Poverty: Causes of Hunger Are Related to Poverty* » (2003), disponible en ligne (en anglais) sur le site <<http://www.globalissues.org/TradeRelated/Poverty/Hunger/Causes.asp>>, repris par l'OMS dans « *The Millenium Development Goals* », voir ci-dessus note n° 2, 42.

¹⁷ OMS : « *The Millenium Development Goals* », voir ci-dessus note n° 2, 42.

¹⁸ Ibid, 43.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Naher et Efroymsen, voir ci-dessus note n° 2, 15-16.

Les effets sanitaires défavorables ressentis par les personnes pratiquant la culture du tabac

La culture du tabac a des conséquences délétères sur la santé des personnes qui s’y emploient. La pulvérisation à grande échelle et fréquente des pesticides – dont l’aldicarb, le chlorpyrifos, et le télone II (dichloro-1,3 propène) – est nécessaire pour protéger les plants de tabac de la maladie et des insectes, ce qui « est extrêmement néfaste pour la santé des planteurs de tabac ». ²¹ Les effets sanitaires dus aux contacts renouvelés et fréquents des planteurs avec ces pesticides comprennent des dommages génétiques, des nausées, des secousses musculaires et des convulsions, des problèmes respiratoires, des problèmes rénaux, des irritations dermiques et oculaires et peut-être des effets neuropsychiatriques (certaines études font ressortir une corrélation entre les pesticides organophosphorés et une augmentation du taux de dépression et de suicide). ²² Même si l’utilisation des pesticides n’est pas réservée à la culture du tabac, le tabac est une plante très vulnérable à une grande quantité de maladies, et les planteurs de tabac sont exposés à des quantités de pesticides particulièrement importantes. Le tabac présente en outre des risques sanitaires qui lui sont particuliers en raison de l’absorption cutanée de nicotine par les travailleurs qui s’occupent de la récolte, et qui provoque « l’intoxication par le tabac vert ». Les symptômes habituels de cette intoxication comprennent nausées, vomissements, faiblesses, vertiges, céphalées, crampes abdominales, difficultés respiratoires et fluctuations de la tension artérielle et du rythme cardiaque. ²³

Comme il a été indiqué précédemment, le tabac étant une culture à main d’œuvre très intensive, le travail des enfants est une pratique courante des pays producteurs de tabac dans le monde en développement. Bien que la culture du tabac ne soit « pas la seule à utiliser la main d’œuvre enfantine, les risques particuliers entraînés par la culture du tabac exposent les enfants à un risque plus élevé d’accidents ou de maladies ». ²⁴

Il est nécessaire d’entreprendre des recherches complémentaires pour mieux comprendre les séquelles sanitaires de la culture du tabac, et pour mieux surveiller leur importance et leur fréquence. Comme il a été mentionné précédemment, une telle recherche sera primordiale pour que le Groupe d’étude puisse formuler à l’intention de la COP des recommandations utiles et pour aider les pouvoirs publics à assurer la promotion de solutions de substitution à la culture du tabac économiquement viables.

Les répercussions défavorables de la culture du tabac sur l’environnement

Les Parties à la CCLAT ont convenu que, en s’acquittant de leurs obligations en vertu de la Convention, elles « tiendront dûment compte, pour ce qui est de la culture du tabac et de la fabrication de produits du tabac sur leur territoire respectif, de la protection de l’environnement et de la santé des personnes en égard à l’environnement » (Article 18). Les discussions sur les solutions de substitution à la culture du tabac et sur la diversification agricole doivent tenir

²¹ OMS : « Tabac et pauvreté », voir ci-dessus note n° 7, 6.

²² Ibid. Voir également Prasad, note n° 9 ci-dessus, 4-9 ; Naher et Efrogmson, voir ci-dessus note n° 2, 12-13 ; Dr. Samuel Ochola et Professeur Willis Kosura : « *Case Study on Tobacco Cultivation and Possible Alternative Crops – Kenya* » (Étude effectuée en tant que document technique pour la première réunion du Groupe d’étude ad hoc sur les cultures de substitution, février 2007) 6.

²³ OMS : « Tabac et pauvreté », voir ci-dessus note n° 7, 6.

²⁴ Ibid.

compte des effets défavorables de la culture du tabac sur l'environnement, et notamment de l'épuisement des éléments nutritifs des sols, de la pollution due aux pesticides et engrais et du déboisement (consécutif au défrichage précédant la culture du tabac et à l'utilisation de bois comme combustible pour le séchage des feuilles de tabac), et des modifications climatiques dangereuses.

L'OMS cite des études prouvant que les plants de tabac épuisent les éléments nutritifs du sol, ce qui entraîne sa dégradation et le rend impropre à des cultures ultérieures.²⁵ Les participants à une enquête réalisée au Kenya auprès de planteurs de tabac, pour la première réunion du Groupe d'étude ont déclaré que la culture des plants de tabac « détruit nos terres ».²⁶ Les sols sur lesquels est cultivé le tabac sont également affectés par les grandes quantités de pesticides administrées aux récoltes de tabac.²⁷ Il a été constaté que les composantes chimiques des pesticides et des engrais se répandent dans le sol et dans les cours et nappes d'eau avoisinants.²⁸ En outre, en raison de l'utilisation de bois comme combustible pour le séchage des feuilles de tabac et pour la construction des séchoirs nécessaires à la culture du tabac blond séché à l'air chaud, la variété de tabac la plus répandue, la culture du tabac est l'une des principales causes du déboisement.²⁹ Il a été estimé que la culture du tabac entraîne la destruction de 200 000 hectares de forêt et de terrains boisés chaque année, essentiellement dans le monde en développement, dans les régions où l'environnement naturel est souvent particulièrement fragile.³⁰ L'OMS précise que : « Le déboisement est intense chez des pays gros producteurs tels que la Chine, le Malawi et le Zimbabwe », tandis que d'autres pays sont affectés, tels le Bangladesh, la Jordanie, le Pakistan, la Corée, la République arabe syrienne, l'Uruguay et le Vietnam.³¹ À long terme, l'élimination de la forêt qui précède la culture du tabac « peut mener à la désertification » des terres ... ce qui contribue à des modifications climatiques dangereuses.³²

Le Groupe d'étude sur les cultures de substitution devrait coordonner des efforts de recherche complémentaire pour aider à la compréhension et à la surveillance des effets de la culture du tabac sur l'environnement. Il s'agit d'un facteur important qui devrait être pris en compte lors des comparaisons effectuées entre la culture du tabac et les solutions de remplacement. Des recherches complémentaires seront utiles au Groupe d'étude, à la COP et aux Parties durant leurs discussions relatives aux solutions de remplacement économiquement viables à la culture du tabac.

²⁵ OMS : « *The Millennium Development Goals* », voir ci-dessus note n° 2, 53, reprise de l'ouvrage de HJ Geist : « *Global Assessment of Deforestation Related to Tobacco Farming* » (1999) 8 *Tobacco Control* 18-28. Voir également OMS : « *Tabac et pauvreté* », note n° 7 ci-dessus, 8.

²⁶ Ochola et Kosura, voir ci-dessus note n° 22, 5.

²⁷ Voir Prasad, note n° 9 ci-dessus, 9.

²⁸ OMS : « *Tabac et pauvreté* », voir ci-dessus note n° 7, 8.

²⁹ Ibid. Voir également Prasad, voir note n° 9 ci-dessus, 9 ; Ochola et Kosura, note n° 22 ci-dessus, 5.

³⁰ Geist, voir ci-dessus note n° 25.

³¹ OMS : « *The Millennium Development Goals* », voir ci-dessus note n° 2, 54.

³² Ibid.

Recommandations aux Parties relatives à la promotion de solutions de remplacement économiquement viables à la culture du tabac

Les Parties devraient collaborer avec d'autres Parties, avec le Groupe d'étude et avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour promouvoir des solutions de remplacement économiquement viables à la culture du tabac. L'ACC formule les recommandations suivantes :

- 1. L'objectif prioritaire des Parties lors de toutes les discussions prenant place dans le cadre de la CCLAT, y compris les discussions sur la diversification agricole et les solutions de substitution à la culture du tabac, devrait être la réalisation de l'objectif présenté à l'Article 3 de la Convention : « protéger les générations présentes et futures des effets sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques dévastateurs de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée du tabac en offrant un cadre pour la mise en œuvre de mesures de lutte antitabac par les Parties aux niveaux national, régional et international, en vue de réduire régulièrement et notablement la prévalence du tabagisme et l'exposition à la fumée du tabac ».**

La CCLAT contient un certain nombre de clauses particulièrement pertinentes pour le travail du Groupe d'étude sur les cultures de substitution, notamment l'Article 17 (Fourniture d'un appui à des activités de remplacement économiquement viables), l'Article 20 (Recherche, surveillance et échange d'informations) et l'Article 22 (Coopération dans les domaines scientifique, technique et juridique et fourniture de compétences connexes). Lorsque les Parties mettent ces clauses en œuvre, elles devraient garder à l'esprit l'objectif global de la Convention tel qu'il est défini à l'Article 3. Lors de l'audition publique sur la diversification agricole et les cultures de substitution au tabac à Brasilia, quelques participants, et plus particulièrement ceux qui représentaient l'industrie du tabac, se préoccupaient principalement des impacts économiques du processus d'exploration des solutions de remplacement du tabac. Cette approche ignore les fondements mêmes de la CCLAT. Les impératifs de la santé publique devraient toujours primer sur les considérations économiques. Dans toutes les discussions relatives à la diversification agricole et aux solutions de substitution à la culture du tabac, le souci principal des Parties à la CCLAT devrait être la réalisation de son objectif ultime.

- 2. Les Parties producteurs de tabac devraient prendre des mesures à l'échelle nationale pour explorer les solutions de remplacement aux cultures du tabac économiquement viables, encourager la diversification et élaborer des mécanismes de promotion de moyens de subsistance de remplacement.**

Les Parties à la CCLAT se sont engagées dans le cadre de l'Article 17 de la Convention à « promouvoir, le cas échéant, des solutions de remplacement économiquement viables pour les cultivateurs, les travailleurs et, selon qu'il conviendra, les vendeurs ». Les Parties s'engagent en outre, aux termes de l'Article 20, à entreprendre et promouvoir des travaux nationaux de recherche et à coordonner des programmes de recherche à l'échelle régionale et internationale dans le domaine de la lutte antitabac, et, à cette fin, elles doivent

« entreprendre, directement ou par l'intermédiaire des organisations intergouvernementales internationales et régionales et autres organismes compétents, des activités de recherche et d'évaluation scientifique, et y coopérer, en encourageant ... la recherche de cultures de substitution » (Article 20.1(a)). Les principaux pays producteurs de tabac devront accorder une attention particulière à l'engagement qu'ils ont pris de promouvoir des solutions de remplacement du tabac économiquement viables et de poursuivre les recherches dans ce domaine.

3. Les Parties producteurs de tabac devraient prendre les mesures à leur disposition pour réduire la dépendance envers la culture du tabac. Cette approche comprend l'identification et la réduction des mesures de soutien qui protègent à l'heure actuelle la culture du tabac, souvent en dépit du fait qu'elle est contraire à la santé des économies considérées.

Dans le cas de plusieurs Parties, qui sont producteurs de tabac, l'existence d'aides publiques renforce l'intérêt de la culture du tabac pour les petits planteurs. En Inde, par exemple, l'aide publique à la culture du tabac comporte des avantages tels que des remises en espèces sur les semences et les engrais, et des taux subventionnés pour l'électricité et l'eau.³³ Le *Tobacco Board*, sous l'égide du Ministère indien du commerce, soutient la culture du tabac blond séché à l'air chaud en Inde par différentes mesures : soutien des prix, crédits, marketing, recherche technique, diffusion des informations, assistance à la commercialisation et à la vente.³⁴ De façon identique, en Malaisie, le *National Tobacco Board*, organisme fédéral créé par la loi *National Tobacco Act (Incorporation) 1973* (Loi 111) pour promouvoir et renforcer l'industrie du tabac, continue de fournir un important soutien financier et technique aux planteurs de tabac.

Les Parties à la CCLAT devraient adopter une approche globale de la promotion, par les pouvoirs publics, de solutions de remplacement économiquement viables à la culture du tabac. Les ministères d'état devraient coopérer pour identifier les politiques et les institutions poursuivant le soutien à la culture du tabac, et devraient, à long terme, réduire ces mesures de soutien. Les subventions d'état consacrées à présent à la promotion de la culture du tabac pourraient avantageusement être redirigées vers des activités visant à soutenir la diversification et le développement rural.

4. Toutes les Parties devraient vérifier la cohérence de leurs politiques sur ce point au sein de différents départements de façon à éviter, par exemple, qu'un département encourage la diversification des cultures tandis qu'un autre soutient la culture du tabac dans le cadre d'une stratégie de développement.

Pour assurer la réussite de la promotion de la diversification des cultures et des autres solutions de remplacement économiquement viables à la culture du tabac, il est essentiel que les Parties adoptent une approche consistante à tous les niveaux gouvernementaux. Les Ministères de la santé devraient travailler de concert avec d'autres ministères appropriés pour assurer une approche cohérente et logique des thèmes de la lutte antitabac. Tout

³³ Prasad, voir ci-dessus note n° 9, 7-8.

³⁴ Ibid.

particulièrement dans les cas des Parties qui sont les principaux pays producteurs de tabac, la promotion de solutions de remplacement économiquement viables à la culture du tabac nécessitera une participation active des ministères responsables de l'agriculture et des ministères chargés du commerce et des affaires étrangères aux côtés des ministères de la santé.

En Inde, par exemple, alors que le Ministère de la santé a commencé à encourager des solutions de remplacement à la culture du tabac, telles que les plantes médicinales, le Ministère de l'agriculture et des institutions associées contrecarrent ces efforts en poursuivant leurs efforts vigoureux de promotion de la culture du tabac au moyen des mesures de soutien décrites précédemment. Dans une étude réalisée pour la première réunion du Groupe d'étude, le Dr. Vinayak Prasad explique que, pour que le gouvernement indien réussisse à assurer la promotion des solutions de remplacement à la culture du tabac : « Il serait essentiel d'encourager le Ministère de l'Agriculture et les Bureaux de marketing agricole à créer un environnement qui incite les planteurs à remplacer le tabac par des cultures de remplacement viables ». De même, il faudrait que le Conseil indien de la recherche agricole et les Universités agricoles fournissent un « support technique concernant le transfert efficace des technologies au sujet des cultures de remplacement vers la population agricole ».³⁵

Les ministères responsables du commerce et des affaires étrangères devraient en outre participer à la promotion de solutions de remplacement de la culture du tabac, et ne devraient pas encourager la culture du tabac. En Chine, la culture du tabac est soutenue depuis l'extérieur, par des accords bilatéraux, comme celui dans lequel la Chine fournira au Zimbabwe un prêt échelonné de 58 millions de dollars et du matériel agricole qui sera utilisé pour la production du tabac.³⁶ Durant la première « étape », la Chine a fourni du matériel, dont 424 tracteurs et 50 camions utilisables pour la culture du tabac. Il est prévu que le Zimbabwe exporte 30 000 tonnes de tabac vers la Chine d'ici la fin 2007, et jusqu'à 80 000 tonnes d'ici la cinquième année suivant le prêt.

5. Toutes les Parties devraient coopérer pour renforcer la capacité des Parties producteurs de tabac à remplir leurs obligations en termes de promotion de solutions de remplacement économiquement viables.

Selon l'Article 22.1, les Parties à la CCLAT doivent coopérer, directement ou par l'intermédiaire des organismes internationaux compétents, pour « renforcer leur capacité à s'acquitter des obligations découlant de la Convention, en tenant compte des besoins des Parties qui sont des pays en développement et des Parties dont l'économie est en transition ». Cette coopération « doit faciliter, dans les conditions convenues d'un commun accord, le transfert de compétences techniques, scientifiques et juridiques et de technologie pour établir et renforcer les stratégies, les plans et les programmes nationaux de lutte antitabac ». La coopération peut concerner le transfert de « compétences techniques, scientifiques, légales et autres expertises pour établir et renforcer les stratégies, les plans et les programmes nationaux de lutte antitabac, destinés à mettre en œuvre la Convention » par le biais de mesures aidant,

³⁵ Prasad, voir ci-dessus note n° 9, 10-11.

³⁶ « *Chinese Equipment to Boost Tobacco Production* » (Zimbabwe, 25 avril 2007), disponible en ligne (en anglais) sur le site <www.tobaccoreporter.com>.

le cas échéant, les travailleurs du tabac « à trouver d'autres moyens de subsistance appropriés économiquement et juridiquement viables d'une manière économiquement et juridiquement viable » (Article 22.1(b)(ii)), et les cultivateurs de tabac « à passer à d'autres cultures d'une manière économiquement viable » (Article 22.1(b)(iii)).

6. Toutes les Parties devraient encourager des mesures concrètes conçues pour inciter à la diversification des cultures. Les mesures sans valeur pratique, telles que le versement de subventions aux planteurs pour qu'ils ne cultivent pas de tabac, ou indemniser les pays des pertes futures associées à la culture du tabac, ne devraient pas être encouragées.

L'industrie de fabrication du tabac a accompli de gros efforts pour répandre la notion qu'il n'existe pas de solutions de remplacement économiquement viables à la culture du tabac. En fait il existe bien des solutions réussies de remplacement à la culture du tabac, et des exemples de telles réussites se multiplient à mesure de la prise en compte du caractère désirable de la diversification et de l'augmentation des investissements et de l'attention fournis par les organisations qui peuvent aider aux transitions nécessaires.

Une étude préparée pour la première réunion du Groupe d'étude par John Keyser, un expert indépendant responsable d'études de cas sur les cultures de substitution en Indonésie, au Zimbabwe, au Malawi, au Brésil, en Chine et au Canada, a montré que, en dépit des nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés les petits planteurs passant à des cultures de substitution, il existe plusieurs cultures qui « peuvent être plus rentables que le tabac et offrent peut-être la possibilité de rendements financiers supérieurs ». ³⁷ Une soumission de la FAO lors de la réunion citait des exemples récents et réussis de diversification au Malawi et en Inde, deux des principales économies productrices de tabac. Les petits cultivateurs de tabac de ces pays ont réussi à passer à d'autres cultures, dont les arachides et le coton, et à des industries de remplacement, dont l'industrie textile et de tourisme. ³⁸ Des soumissions présentées par des experts provenant d'Inde, du Bangladesh et du Kenya ont également fait état de l'existence de solutions réussies de remplacement de la culture du tabac. Certaines des options identifiées comprenaient les cultures mixtes excluant le tabac, telles que la canne à sucre, l'oignon, le maïs, l'arachide, le soja et l'aubergine. ³⁹ Au Kenya, l'analyse empirique entreprise par le Dr. Samuel Ochola et le Professeur Willis Kosura pour la réunion indiquait que le tabac offrait « le rendement à l'hectare le plus faible dans la région objet d'une étude comparant les cultures de fruits de la passion, de pastèques, de soja, d'ananas et de poivre ». ⁴⁰

Le détournement des fonds de la CCLAT pour payer les planteurs afin qu'ils ne fassent pas pousser de tabac, ou pour indemniser les pays des pertes futures associées à l'élimination de la culture du tabac, constituerait une utilisation moins efficace de ressources limitées que l'emploi de ces ressources à des mesures ciblées visant à encourager des activités de remplacement économiquement viables. Les fonds disponibles pour aider les familles

³⁷ John C Keyser : « *Crop Substitution and Alternative Crops for Tobacco* » (Étude effectuée en tant que document technique pour la première réunion du Groupe d'étude ad hoc sur les cultures de substitution, février 2007) 2.

³⁸ Voir : « Questions visées dans les décisions prises par la Conférence des Parties qui nécessitent une action pendant l'intersession : Création d'un groupe d'étude sur les cultures de substitution (décision FCTC/COPI(17)) », voir ci-dessus note n° 1, 5.

³⁹ Prasad, voir ci-dessus note n° 9, 13; Naher et Efrogmson, voir ci-dessus note n° 2, 18-19.

⁴⁰ Ochola et Kosura, voir ci-dessus note n° 22, 18.

pratiquant la culture du tabac à passer à des cultures de substitution ou à des moyens de subsistance nouveaux devraient servir à identifier et à développer des marchés (et notamment à identifier des cultures commerciales appropriées, lesquelles varieront en fonction de la région), à mettre en place des infrastructures au niveau local et régional et à financer des programmes d'instruction et de formation pour les planteurs et les travailleurs.

Des projets pilotes, qui peuvent servir à identifier des solutions de remplacement appropriées pour des régions spécifiques et à développer les infrastructures nécessaires à ces solutions de remplacement, constitueront une méthode essentielle du processus de remplacement de la culture du tabac. On a pu observer des exemples récents et réussis de tels projets lors de la première réunion du Groupe d'étude par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), qui parraine actuellement trois gros projets pilotes de longue durée et cinq études d'envergure plus limitée (dont la culture de bambou géant par des cultivateurs de tabac au Kenya, l'adoption de cultures vivrières diversifiées au Bangladesh et le passage de la culture du tabac à celle des légumes par les cultivateurs du Malawi).⁴¹ La mise en place de systèmes de crédit agricole destinés au soutien financier des petits cultivateurs de tabac passant aux cultures de substitution pourrait être un autre outil très utile dans l'incitation à la diversification.⁴² Les organismes financiers du secteur privé, qui soutiennent activement la culture du tabac par le biais de l'accès au crédit, pourraient participer utilement à la promotion de la diversification des cultures.⁴³ Il sera également essentiel d'améliorer l'accès aux informations et à l'expertise technique. De façon à contribuer à ces méthodes, les Parties devraient collaborer activement avec le Groupe d'étude, et elles devraient créer des partenariats entre les Parties, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les institutions universitaires et les organismes du secteur privé.

7. Conformément à la Résolution 54.18 de l'Assemblée mondiale de la Santé (AMS/WHA) et à l'Article 5.3 de la CCLAT, toutes les Parties devraient veiller à ce que leurs politiques en la matière ne soient pas influencées par les intérêts commerciaux et autres intérêts particuliers de l'industrie du tabac.

Dans la Résolution 54.18 de l'Assemblée Mondiale de la Santé (« *Transparency in tobacco control process* »), les états membres de l'OMS ont pris connaissance avec une grande inquiétude des conclusions du *Committee of Experts on Tobacco Industry Documents* : « à savoir que l'industrie du tabac agit depuis des années avec l'intention explicite de réduire à néant les efforts des gouvernements et de l'OMS pour mettre en œuvre des politiques de santé publique pour lutter contre l'épidémie de tabagisme ». ⁴⁴ La résolution 54.18 encourageait les États membres à être conscients des affiliations existant entre l'industrie du tabac et les membres de leurs délégations ; encourageait l'OMS et les États membres à réagir à tous les efforts entrepris par l'industrie du tabac pour continuer ses pratiques destructives, et à assurer

⁴¹ Voir : « Questions visées dans les décisions prises par la Conférence des Parties qui nécessitent une action pendant l'intersession : Création d'un groupe d'étude sur les cultures de substitution (décision FCTC/COP1(17)) », voir ci-dessus note n° 1, 6.

⁴² Voir Prasad, note n° 9 ci-dessus, 10-12 ; Naher et Efrogmson, note n° 2 ci-dessus, 13-15 ; Ochola et Kosura, note n° 22 ci-dessus, 15-16, 18.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ OMS, *Committee of Experts on Tobacco Industry Documents* : « *Tobacco Company Strategies to Undermine Tobacco Control Activities at the World Health Organization* (2000) ».

l'intégrité de la mise en place d'une politique sanitaire durant toutes les réunions de l'OMS et au sein des gouvernements nationaux et demandait à l'OMS de continuer à informer les États membres des activités de l'industrie du tabac dont l'impact est défavorable aux efforts de la lutte antitabac. Le préambule de la CCLAT reconnaît « la nécessité d'être vigilant face aux efforts éventuels de l'industrie du tabac visant à saper ou dénaturer les efforts de lutte antitabac et la nécessité d'être informé des activités de l'industrie du tabac qui ont des répercussions négatives sur les efforts de lutte antitabac » Toutes les Parties à la Convention conviennent qu'en définissant et en appliquant leurs politiques de santé publique en matière de lutte antitabac elles devront « veiller à ce que ces politiques ne soient pas influencées par les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac, conformément à la législation nationale (Article 5.3).

Dans leur soumission présentée lors de l'audition publique sur la Diversification agricole et les solutions de substitution à la culture du tabac, un groupe d'universitaires – Marty Otañez (*University of California*), Preeti Patel et Anna Gilmore (*London School of Hygiene and Tropical Medicine*) et Jeff Collin (*University of Edinburgh*) – ont fait part de leur inquiétude : « Les cigarettiers mondiaux Philip Morris et British American Tobacco, ainsi que les sociétés d'achat de feuilles de tabac telles qu'Universal Leaf Corporation et Alliance One International, et les groupes associés à l'industrie tels que l'*International Tobacco Growers' Association* jettent la confusion au sein du débat public et affaiblissent les politiques de diversification des cultures dans les pays dépendant de la culture du tabac. Ils y parviennent par le biais d'actions de « lobby » auprès des pouvoirs publics, et par la publication de rapports qui exagèrent les avantages économiques de la culture du tabac et peignent des scénarios catastrophiques improbables ». ⁴⁵ Les fabricants de tabac ont « ouvertement et secrètement financé des travaux de recherche sur la culture du tabac pour faire ressortir les avantages économiques de la culture du tabac et empêcher la diversification des cultures dans les régions pratiquant la culture du tabac ». ⁴⁶ On a également pu observer des représentants de l'industrie en train de militer contre la diversification dans le cadre de contacts directs avec les petits planteurs : La présentation du CRDI à la première réunion du Groupe d'étude décrivait par exemple de quelle façon son projet pilote au Bangladesh avait été compliqué par la British American Tobacco, qui avait organisé des réunions à l'intention des planteurs locaux durant lesquelles elle menaçait de boycotter la récolte des planteurs qui participeraient aux initiatives de diversification du CRDI.

On peut s'inquiéter que les représentants de l'industrie du tabac s'efforcent vigoureusement d'accroître leur participation aux discussions sur les solutions de substitution à la culture du tabac et sur la diversification agricole. Lors de l'audition publique de Brasilia, différents groupes associés à l'industrie ont exigé de participer en détail aux activités permanentes du Groupe d'étude. Il est également préoccupant que certains de ces groupes aient essayé de se faire passer pour des représentants des cultivateurs de tabac dans le but de rendre plus légitimes leur demande de participation à l'initiative de promotion de la diversification agricole. L'*International Cultivateurs de tabac' Association* (ITGA), notamment, persiste à

⁴⁵ *University of California*, San Francisco : « *Submission to the Public Hearing on Agricultural Diversification and Crop Alternatives to Tobacco for the WHO FCTC* » (Brasilia, Brésil, 26 février 2007), disponible en ligne (en anglais) sur le site <<http://www.who.int/tobacco/framework/cop/events/universitycalifornia.pdf>>.

⁴⁶ Ibid.

se présenter comme « une organisation créée par les cultivateurs de tabac pour les cultivateurs de tabac ». ⁴⁷ Des documents disponibles au public indiquent que l'ITGA a été créée par l'industrie de fabrication des produits du tabac qui continue d'en assurer le financement. ⁴⁸ Les déclarations de soutien de l'ITGA en faveur du travail du Groupe d'étude sont mises à mal par les objectifs dûment déclarés de cette organisation : « œuvrer avec l'industrie pour défendre ses intérêts *contre* le mouvement mondial de lutte antitabac » figure sur la liste des principales activités de l'ITGA affichée sur son site Web. ⁴⁹ Si elles veulent assurer l'intégrité des discussions sur la diversification agricole et les solutions de substitution à la culture du tabac, les Parties à la CCLAT doivent veiller à ce que le travail du Groupe d'étude sur les cultures de substitution ne soit pas influencé par les intérêts commerciaux et autres intérêts particuliers de l'industrie du tabac. Les Parties doivent également défendre de l'influence de l'industrie leur politique nationale de promotion de solutions de remplacement économiquement viables à la culture du tabac.

⁴⁷ ITGA : « *Submission to the Public Hearing on Agricultural Diversification and Crop Alternatives to Tobacco for the WHO FCTC* » (Brasilia, Brésil, 26 février 2007), disponible en ligne (en anglais) sur le site <<http://www.who.int/tobacco/framework/cop/events/itga.pdf>>.

⁴⁸ Voir Emma Must : « *ITGA Uncovered: Unravelling the Spin – the Truth behind the Claims* » (PATH Canada, 2001) disponible en ligne (en anglais) sur le site <<http://www.healthbridge.ca/Assets/Images/PDF/Tobacco/Publications/itgabr.pdf>>.

⁴⁹ ITGA : « *Membership Benefits* », en ligne (en anglais) sur le site <<http://www.tobaccoleaf.org/membership/index.asp?op=2>> [c'est nous qui soulignons].